

FICHE TECHNIQUE À DESTINATION DES PIÉGEURS : PROTOCOLE DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS

Périodes pour piéger : 2 mois au printemps

- ✓ Entre le 1er février et le 31 mai (suivant les conditions climatiques et les localités)
- ✓ Piégeage des reines fondatrices, pour éviter la construction de nids secondaires ;
- ✓ Débuter et arrêter le piégeage selon le climat et les températures (minimum 12 degrés).

6 RÈGLES POUR INSTALLER ET GÉRER MON PIÈGE



1. Au soleil, avec des pièges nasses, équipés de cônes d'entrée, avec une séparation entre l'appât et la partie de captures (pièges référencés dans le cadre du plan national) ;
2. À côté d'une source de nourriture (fleurs printanières, arbres et arbustes mellifères en fleur...) ou d'une source d'eau, à proximité des anciens nids ou des ruchers impactés. Ne pas hésiter à déplacer le piège en fonction de la floraison ;
3. Entre 0,70 m à 2 m du sol ;
4. Placement de l'appât à l'intérieur du piège ;
5. Remplacer l'appât tous les 7 jours si aucun frelon n'a été piégé. Si deux ou trois frelons sont dans le piège un réajustement hebdomadaire du niveau de l'appât est suffisant ;
6. Si vous devez vider le piège : Immergez-le dans l'eau afin de noyer les frelons et remettre 2 ou 3 frelons intacts dans le piège. Il est important de changer l'appât lorsque vous réalisez cette opération ;

Appât recommandé :

Lors de la mise en place, 500 ml d'appât doivent être versés dans le réceptacle prévu à cet effet comprenant :

1/3 de sirop de fruits rouges
1/3 de bière
1/3 de vin rouge

SUIVI DES CAPTURES

Merci de compléter le relèvement de piégeage grâce à l'application dédiée "Alerte Frelon" ou bien de remplir le tableau distribué par votre référent.

Alerte Frelon

